Image not found or type unknown

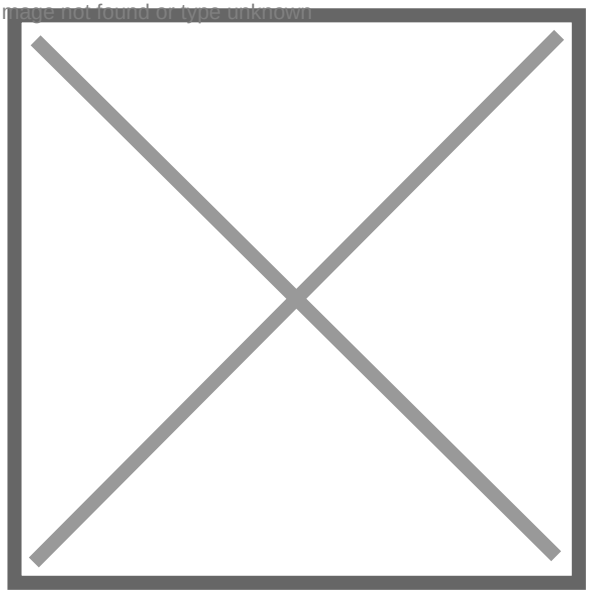

Temps de coupure entre le matin et après midi

Par **eder64600**, le **05/01/2013** à **08:08**

bonjour

On m'a changer mon planning de temps de travail en temps normale j'avais 1heure de coupure pour le repas donc je rester sur place pour manger mais mon nouveau planning j'ai 3 h de coupure pour manger es que c'est légale?
en sachant que j'aurai des frais supplementaire pour la garde de mes deux enfants (garderie d'école 2 h tous les soir et le mercredi après midi)

ex ancienne horaire

8h 12h 13h 16h
le mercredi je terminer a 14h

nouvelle horaire

8h 12h 15h 18h
je précise je suis en grand distribution non alimentaire depuis 12 ans chez le même employeur
merci de vos réponses

Par **pat76**, le **05/01/2013** à **18:04**

Bonjour

Vos horaires étaient précisés dans votre contrat de travail?

Vous avez été informée au moins 7 jours à l'avance et par écrit de la mofification de vos horaires?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés